



AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

Municipales 2014 - Charte de la vallée de la Bièvre Les AVB demandent aux candidats de s'engager

À l'occasion des élections municipales du 23 et 30 mars 2014, les AVB soumettent à la signature de tous les candidats cette charte qui leur propose des engagements en faveur de la vallée de la Bièvre et de son environnement. Elle comprend cinq points généraux et un ou deux points spécifiques à la commune. Les AVB informeront la population de la position des candidats sur cette charte.

1. Préserver les espaces naturels de la vallée de la Bièvre

Le classement du site de la vallée de la Bièvre intervenu en juillet 2000 est un acquis précieux. Il n'est cependant pas une protection absolue puisque des autorisations spéciales de construction, de démolition ou de tout aménagement peuvent y être demandées. Pour les communes concernées, les élus s'engagent à intégrer les limitations liées au classement dans les documents du PLU, cartes et articles du règlement concernés et à y rappeler le principe de non modification du site pour les bâtiments privés comme publics. Au-delà de la zone classée, les élus s'engagent à préserver tous les espaces naturels sensibles ou remarquables de la commune en intégrant des dispositions appropriées dans les documents d'urbanisme. Les élus s'engagent à défendre les mêmes principes dans leur rôle au sein de la communauté d'agglomération.

2. Maîtriser l'urbanisation

L'étalement urbain, consommateur d'espaces naturels et agricoles doit être stoppé. Le principe d'une stabilisation de la population sera retenu et défendu. Si des décisions de niveau supérieur (intercommunalité, région, État) imposent la réalisation de nouveaux logements, elle s'appuiera sur la rénovation de l'habitat existant ou une légère densification respectueuse du caractère des quartiers existants et ménageant des « espaces de respiration » dans le tissu urbain.

Par ailleurs, toute nouvelle opération doit permettre d'améliorer la situation de la commune vis-à-vis de ses obligations en matière de logements sociaux.

Pour que nos communes ne deviennent pas des cités dortoirs, il sera créé des espaces favorisant la vie en commun qu'ils soient commerciaux, culturels ou associatifs. Les élus ne doivent pas « laisser les clés » des opérations d'urbanisation aux promoteurs mais être les porteurs d'une vision de l'évolution qualitative de la vie de la commune. Ils s'engagent à organiser une concertation active au tout début des projets, là où toutes les options sont encore ouvertes, et à ne pas se contenter des concertations légales actuellement sans intérêt ni efficacité.

Sur le plateau de Saclay, à travers les structures intercommunales, les élus s'engagent à refuser l'augmentation de population de 3 à 4 % par an actuellement envisagée afin de revenir à une croissance beaucoup plus modérée, compatible avec une urbanisation sans étalement urbain sur les espaces naturels et agricoles.

3. Diminuer le trafic routier en favorisant des moyens de transport alternatifs

Dans la mesure des moyens et des responsabilités des élus de la commune et de l'intercommunalité, les élus s'opposeront à toute création de nouvelle route. Ils développeront significativement les voies de circulations douces dans leur commune et contribueront à l'interconnexion avec les réseaux des communes voisines. Ils privilégieront le développement des transports en commun et favoriseront l'intermodalité en facilitant les changements de mode de transport, par exemple en offrant la possibilité de laisser les vélos, motos ou voitures à proximité des gares, de manière sûre et sans préjudice visuel pour le paysage.

4. Garantir la qualité des eaux de la Bièvre et préserver ses abords

Les élus, par leur action directe sur leur territoire et par leur participation dans les structures intercommunales (SIAVB, SYB, SAGE), s'engagent à préserver ou restaurer une bonne qualité de l'eau de la Bièvre et de ses affluents. Ils exigeront de la préfecture la réalisation sans délai d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) de la rivière Bièvre.

Ils empêcheront la construction en zone inondable ou dans les zones humides de fond de vallée.

Ils contribueront à protéger les abords des cours d'eau. Au travers des structures intercommunales, les élus favoriseront la réouverture de la Bièvre sur l'ensemble de son parcours actuellement couvert. Ils défendront la restauration du réseau de rigoles et aqueducs alimentant Versailles.

5. Faire de la concertation un atout pour mieux décider

La concertation ne nuit pas à la décision, bien au contraire. Pour toutes les décisions importantes de la vie publique, en particulier les travaux, l'urbanisation et toute décision qui modifie la vie communale, les commissions municipales en charge de ces dossiers seront précédées d'une phase de concertation libre (questions-réponses, proposition, suggestions) avec les associations et la population.

La transparence est la condition sine qua non d'un fonctionnement municipal exempt de passe-droit, dérogation et autres abus. Cela doit se traduire par une information ouverte et en temps réel sur toutes les décisions prises.

6. Saclay – Zone d'extension du bourg

Le PLU sera révisé pour préserver le plus possible de terres agricoles dans la zone d'extension du Bourg. Si une extension est réalisée, il sera créé un quartier écologiquement innovant (concours d'idées, concertation sur les projets, etc).

7. Saclay – CDT et aménagement des transports

Une Information sera faite et une concertation menées sur les négociations et sur l'application du Contrat de Développement Territorial « Sud Plateau » (CDT), en particulier sur le tronçon de métro voulu par la CAPS, l'élargissement de la RD36, et l'aménagement du carrefour du Christ.

Au nom de ma liste, je fais miens les engagements de cette charte

Signature

À retourner aux AVB de préférence par courriel à contact@avbnet.org